



## Modalités de titre de séjour pour un étranger

-----  
Par Visiteur

Ma mère touche sa retraite d'ici car mon père a travaillé 40ans en france qui décidé en 2006,ma mère na jamais résidé avec lui en france,(touche 850euro/moi),normalement elle a le droit a une titre de séjour (retraité au visiteur)si la préfecture qui décide le type de titre dans ce cas,elle a une visa de 3moi pour cemois ci sa sera sa 2eme rentré en france avec la meme visa.ma question:est ce que de sa 2eme rentré elle a le droit de faire une demande pour titre de séjoure a la préfecture?et moi je suis française normalement elle alle a le doit.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Malheureusement au regard des éléments que vous me communiquez votre mère ne peut obtenir qu'un visa court séjour (visiteur) de moins de 3 mois. Elle ne peut obtenir un autre titre de séjour, ni retraité ni vie privée et familiale.

Cordialement